



L'ONF EN BREF

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF rassemble près de 10 000 professionnels œuvrant au service de la gestion de 11 millions d'hectares de forêts publiques, en métropole et en outre-mer. Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement de ces espaces. Leur gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public. L'Office réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels : protection du littoral, restauration des terrains de montagne, défense des forêts contre les incendies. Des prestations et des services « sur mesure », dédiés à la valorisation des espaces naturels, sont par ailleurs proposés aux collectivités et aux entreprises.

Le Comité consultatif des forêts d'outre-mer tient sa première réunion

Instance d'échange et d'écoute créée à l'initiative de l'ONF et de l'État, le Comité consultatif des forêts d'outre-mer a tenu ce 20 juin sa première réunion plénière à Paris. Objectif : travailler à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'outre-mer dans la gestion des territoires ultramarins.

« Lors de la préparation du contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2016-2020, j'avais appelé de mes vœux la création d'une instance de gouvernance partagée avec les élus des départements d'outre-mer ; je suis heureux de présider aujourd'hui ce premier Comité consultatif des forêts d'outre-mer » s'est félicité Jean-Yves Caullet, en ouverture de la journée.

Pour Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF, « les spécificités des forêts d'outre-mer, par leur statut, leur biodiversité remarquable et les enjeux de développement économique qu'elles revêtent, justifient pleinement la création de ce comité rattaché au conseil d'administration de l'ONF ».

Cette première journée a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets parmi lesquels la forêt et la filière bois comme leviers de développement économique, la conservation de la biodiversité et la prévention des risques naturels dans les forêts ultramarines, l'insertion sociale et l'emploi local...

Les élus des collectivités ultramarines ont insisté sur la nécessité d'une concertation et d'un partenariat fort entre l'ONF et les collectivités locales pour la définition des orientations stratégiques et des actions à conduire. Ils attendent de ce comité qu'il serve de relais auprès de la Commission européenne, des ministères en charge des forêts, de l'environnement et des Outre-mer.

La journée s'est achevée par la présentation d'une étude de l'IGN sur les forêts ultramarines.

La composition du comité

Le comité consultatif des forêts d'outre-mer est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France. Le comité est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Agence française pour la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des Outre-Mer (FEDOM), de France Nature Environnement, du CIRAD et des représentants des ministères. Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF, assure la présidence du comité.